



## LA FRONTIÈRE COLONIALE DANS LE KUTĀMMĀĀKU ET SON IMPACT SUR LES BATĀMMĀRIBA (1898-1914)

N'Dah N'DATI

Université de Kara (Togo)

[laurentndati@yahoo.fr](mailto:laurentndati@yahoo.fr)

**Résumé :** Le traité de Paris signé le 23 juillet 1897 achevait de fixer les frontières orientales et septentrionales du Togo. Les frontières coloniales ne tinrent aucun compte des limites territoriales préexistantes, pas plus que, bien souvent, des conditions naturelles ou économiques. Ainsi, se retrouvèrent de part et d'autre, sous deux administrations différentes, un même groupe ethnique qui a toujours vécu comme un peuple uni, avec la même administration, la même culture. C'est ainsi que la plus grande partie du Kutāmmāāku se trouvait englobée dans le Dahomey. Or, les intéressés se croyaient toujours libres. Cette frontière érigée enfin consensuellement par les deux puissances occidentales a eu des répercussions énormes sur l'identité des Batāmmāriba situés désormais dans deux pays. Les restrictions administratives imposées par les puissances étrangères pour aller d'un pays à l'autre ont quelque peu fragilisé la continuité des relations.

**Mots clés :** Batāmmāriba, frontière, impact, Kutāmmāāku.

## THE COLONIAL BORDER IN KUTĀMMĀĀKU AND ITS IMPACT ON THE BATĀMMĀRIBA (1898-1914)

**Abstract:** The Treaty of Paris signed on July 23, 1897 completed the establishment of the eastern and northern borders of Togo. Colonial borders took no account of pre-existing borders, nor, very often, of natural or economic conditions. Thus, the same ethnic group which has always lived as a united people, with the same administration, the same culture is found on both sides, under two different administrations. This is how most of Kutāmmāāku was included in Dahomey. However, those concerned still considered themselves to be free. This border finally erected consensually by the two Western powers had enormous repercussions on the identity of the Batāmmāriba now located in two countries. The administrative restrictions imposed by foreign powers to move from one country to another have somewhat weakened the continuity of relations.

**Keywords:** Batāmmāriba, border, impact, Kutāmmāāku.

### Introduction

Le découpage arbitraire du continent africain, divise un même peuple en deux, trois ou parfois plusieurs sous-groupes qui peuvent se retrouver dans des pays différents par les puissances coloniales.

Dans le Nord-Togo, la mise en place de la frontière entre les colonies allemandes et françaises du Togo et du Dahomey a connu des périodes d'extrêmes tensions. Il a fallu aux deux puissances de constituer des commissions et de diligenter des missions pour parvenir à s'entendre sur une ligne définie. Mais cette entente est intervenue à la veille du départ des Allemands du Togo (N. Ali, 1995, p. 87).

Ces tensions frontalières ont impliqué directement les Batāmmāriba, qui avec le tracé artificiel de la frontière, sont contraints d'être à cheval sur le Togo et le Bénin entre les 9°58 et 10°10 de latitude nord et 1°00 et 1°13 de longitude est. Les chefs et leur population ont, à des moments

donnés, pris parti à travers des déclarations et décisions radicales. Car la restriction de circulation des biens et des personnes et l'interdiction d'exploitation des domaines fonciers situés de part et d'autre de la frontière sont devenues une réalité. La situation est demeurée telle jusqu'au départ des Allemands du Togo. Par rapport à ce constat, la question suivante mérite d'être posée : en quoi la mise en place de la frontière orientale du Togo a-t-elle eu un impact dans le Kutāmmāku jusqu'en 1914 ? Les réponses à cette question constituent la trame de cette étude.

L'objectif de la présente étude vise à décrire et analyser l'impact des frontières coloniales dans le Kutāmmāku. Pour ce faire, nous avons procédé à la collecte des traditions et des témoignages oraux auprès des doyen-prêtres<sup>1</sup>, des Anciens, des personnes âgées, des chefs de village, de canton, des maires, des préfets et de la population transfrontalière, qui nous ont apporté des éléments importants. Les informations recueillies sont complétées par la documentation écrite et les archives. Notre propos est organisé en trois parties. La première partie présente les difficultés de la mise en place de la frontière orientale du Togo. La deuxième aborde la mise en place de la frontière dans le Kutāmmāku, et la troisième partie analyse l'impact de la frontière coloniale sur les Batāmmāriba.

### **1. Les rivalités franco-allemandes lors de la mise en place de la frontière orientale du Togo**

La frontière coloniale, si elle a réussi à diviser les populations en deux communautés échelonnées sur deux territoires différents, sa mise en place n'avait pas été une chose facile entre les Allemands, les Français et les autochtones. Elle s'est installée grâce à des médiations parfois houleuses obligeant les acteurs à constituer des commissions et missions de partage et de rectification.

La frontière a ruiné, avant même qu'elle ne se mette en place, la stratégie de « mise en confiance des populations » alors prônée par la politique coloniale française. La question du partage de la zone neutre était à peine réglée, qu'il fallut se tourner vers l'est, où d'importants litiges subsistaient avec la France. Le gouverneur du Dahomey, Victor Ballot avait, en effet, fait occuper les territoires de Séméré, Krikri, Bafilo, Dako, Kountoun. Mais, en dehors du problème de Djè-Gando et de Pogno, dans l'Atakora, c'est surtout la question des « Tamberma » qui devait altérer les relations entre l'Allemagne et la France.

La délimitation de la frontière, telle qu'elle figure sur la carte ci-dessous, resta très sommaire jusqu'en 1913, période au cours de laquelle on peut noter les débuts précaires de la période coloniale, qui se fit surtout sentir au Dahomey, car au Togo, les Batāmmāriba échapperont, longtemps encore, à l'emprise administrative<sup>2</sup>. Les contradictions du pouvoir en place traduisent les atermoiements quant à la ligne de conduite à suivre. Leur refus du nouvel ordre se manifeste à travers la révolte de Kaba<sup>3</sup> (D. Sewane, 2002, p. 219-220). Celle-ci est réprimée dans le sang.

---

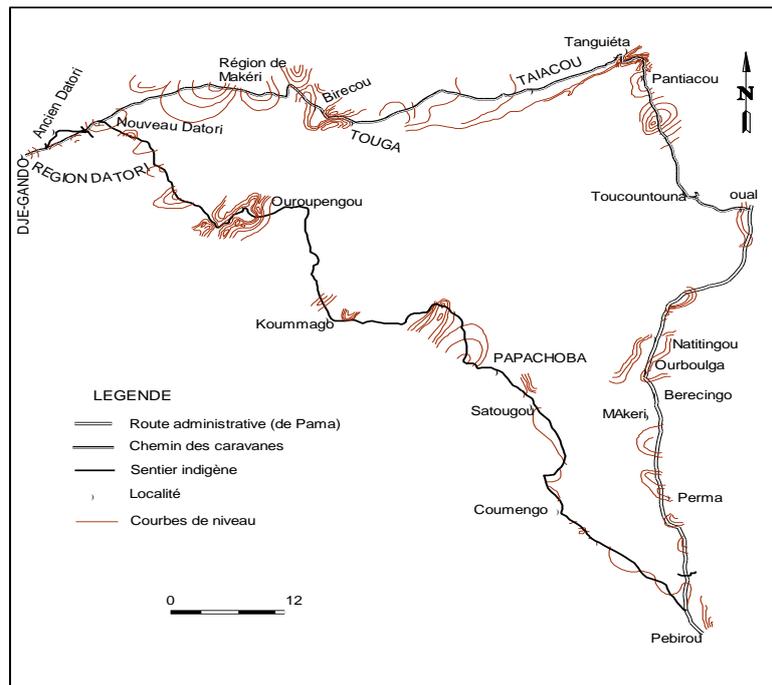
<sup>1</sup>C'est un homme pieux et juste, ayant l'amour envers toute la société. Il est choisi parmi ses pairs par le sanctuaire *fawaafa*, qui se manifeste au cours des cérémonies d'initiations. Reconnu par la communauté comme *Oboya*, il dirige tous les rites initiatiques. Il est le premier responsable de son lignage. Il consulte le devin en cas de calamité naturelle. Il présente les offrandes aux dieux au moment des récoltes. Il décide de la date des événements importants comme les fêtes d'initiation, de semence et de récolte.

<sup>2</sup>Jusqu'en 1910, ni les Français ni les Allemands ne savaient où était la frontière.

<sup>3</sup>Au Dahomey, la contrainte était plus dure, surtout entre 1914 et 1950. Il s'agissait de recruter des « tirailleurs ». Sur conseil de leurs parents, les jeunes fuyaient au Togo, où le recrutement n'existait pas. Mais, une révolte éclata dans l'Atakora, au Dahomey, à propos du recrutement de ces tirailleurs : la révolte de Kaba, réprimée dans le sang par les troupes françaises, à laquelle ne se joignirent pas les Batāmmāriba du Togo, où la législation était différente. Le récit de cette révolte, et la méfiance accrue



## Carte : La frontière nord-est du Togo dans le Kutãmmãku



Source : ANB / Porto Novo.

Pour D. Sewane (2002, p. 220), pendant longtemps, la ligne de conduite des Batãmmãriba fut le refus et le louvoiement. Avoir besoin le moins possible du Blanc, lui donner le moins possible l'envie de s'installer. Ils entendaient marquer leur distance tout en évitant les affrontements à propos des questions considérées comme mineures, notamment l'impôt et la levée des jeunes pour les travaux d'aménagement. Ainsi seraient assurés les arrières pour les questions essentielles : rites, système social. La soumission d'un côté et le désir d'être accepté de l'autre expliquent d'une certaine manière la préservation du mode de vie des Batãmmãriba jusqu'en 1960, date à laquelle les États francophones africains accédèrent à l'indépendance<sup>4</sup>.

### 2. La mise en place de la frontière orientale du Togo dans le Kutãmmãku

Les pourparlers sur le tracé des frontières engagées dès le 24 mai 1897 aboutissent à un protocole d'accord que les deux pays acceptent de signer à Paris le 23 juillet 1897. À la suite de cet accord, une commission de délimitation fut mise sur pied. Les travaux de délimitation durèrent du 12 juillet 1898 au 17 novembre 1899, émaillés de difficultés, obligeant les commissaires à interrompre plusieurs fois les travaux (B. Tcham, 2003, p. 427).

Ces difficultés surgissent, comme on l'a vu avec le cas de Djè-Gando et Datori, en raison des manœuvres de certains commissaires. Ils tendaient à gagner les populations à leur cause. Mais à ceci, il fallait ajouter l'hostilité de quelques villageois des zones concernées et enfin le décès de von Massow, le chef de la section allemande<sup>5</sup>.

---

qu'elle occasionna à l'encontre des Blancs, est donné ici d'après quelques extraits de l'ouvrage de P. Mercier (1968), D. Sewane (2002, p. 219).

<sup>4</sup>Quoi qu'il en soit, l'épisode frontalier de 1899 et la révolte de Kaba en 1916 sont à l'origine de la méfiance qu'éprouvent aujourd'hui encore les vieux tammari à l'encontre des Blancs, quels que soient les projets de développement que ces derniers-Américains, Allemands, Français-introduisent dans la région : creusement de puits, reboisement, élevage de bœufs pour la culture attelée... (D. Sewane, 2002, p. 220).

<sup>5</sup>Le baron Valentin von Massow commandait le gros des forces allemandes. Il eut pour mission de soumettre les régions que l'expédition allemande chargée d'explorer l'hinterland en 1894-1895 avait parcourues.

Malgré ces difficultés, les travaux furent conduits à leur terme. Mais lorsque le 17 novembre 1899, les deux sections se réunissent pour dresser le procès-verbal de la fin des travaux, ils constatèrent les divergences. Deux points du tracé de la frontière demeuraient très litigieux : le territoire de Djè-Gando et la partie nord de la frontière au niveau du 11<sup>e</sup> parallèle appelé triangle de Ponio.

Le traité de Paris disposait à cet effet : « La frontière gagnera le 11<sup>e</sup> degré de latitude nord en suivant la ligne parallèle de la route de Mango, Pama, distante de celle-ci de 30 km. Elle se prolongera en suite sur le 11<sup>e</sup> degré jusqu'à la Volta Blanche de manière à laisser en tout cas Pogno à la France et Koundjouaré à l'Allemagne » (B. Tcham, 2003, p. 429).

Cette délimitation à peine achevée, des contestations apparurent. On dut se remettre à négocier et en 1901, une commission fut créée et chargée d'étudier les points litigieux. Celle-ci travailla du 10 juillet au 1er octobre 1901. Malheureusement, avant même la publication des résultats de cette commission, des incidents frontaliers surgirent, entraînant la remise en cause du tracé de la frontière est. En 1907, l'Allemagne envoie une correspondance qui remet totalement en cause le tracé de la frontière entre le 7<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> parallèle. La question du village de Djè-Gando revint à l'ordre du jour. La France, par l'intermédiaire de son Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française, tente d'expliquer l'origine du problème en ces termes :

« A l'époque où la commission mixte opérait sur le terrain, les circonstances politiques ne permettaient pas de prendre avec les habitants un contact assez intime pour pouvoir se renseigner exactement sur leur groupement, l'étendue de leur terrain de cultures, etc. Il en résulterait, d'après la note allemande que, dans les limites indiquées, la frontière coupe des agglomérations de populations, situations certainement fâcheuses et de nature à amener des conflits »<sup>6</sup>.

En raison de ces nouveaux incidents, les deux parties décidèrent de demander aux commissaires de laisser en suspens les points litigieux, notamment Djè-Gando et Ponio et de ne borner que les parties de la frontière où on était parvenu à un compromis.

En 1912, les deux pays aboutissent, tant bien que mal, à quelques bases d'accord permettant de trouver une solution au problème de Djè-Gando et de Ponio. Aux termes de cet accord, la France recevait dans la région des Batāmmāriba et Djè-Gando, une superficie de 145 km<sup>2</sup> (sur un total d'une superficie litigieuse de 190 km<sup>2</sup>) et l'Allemagne reçut la totalité de Djè-Gando. Quant au territoire de Ponio, il est partagé en deux parties sensiblement égales (B. Tcham, 2003, p. 429). Le 11<sup>e</sup> parallèle servit désormais de frontière entre le Togo et ce qui constituait alors la colonie du Haut-Sénégal-Niger.

Après l'acceptation de ce protocole, il fallut passer aux mesures pratiques, c'est-à-dire au bornage et au partage effectif du territoire concerné ainsi, que leurs populations et leurs biens. C'est à partir de ce moment qu'une partie importante des Batāmmāriba de la région de Nadoba fut incorporée au Dahomey.

À ce propos H. Desanti (1945, p. 58-59) écrit :

« C'était en 1913. Le pays somba n'était pas encore occupé : Français et Allemands s'étaient engagés à n'y entreprendre aucune activité, tant que la frontière entre le Dahomey et le Togo ne serait matérialisée par la construction d'une piste reliant les unes aux autres, par des lignes droites, les bornes placées par une commission mixte aux points principaux déjà fixés de cette frontière. Le chef-lieu de l'Atakora était Kouandé, et nos fonctionnaires ne devaient pas s'aventurer au-delà de la crête qui, à un quart d'heure de ce centre, domine la vallée de Borokou.

Un jour qu'en l'absence du commandant de cercle, j'assurais seul le service courant de la circonscription, une foule curieuse et bruyante déferla sur la case servant de bureau : elle entourait trois beaux Somparabous<sup>7</sup> à l'avantageux protège sexe en trompette et à l'attirail guerrier impressionnant. L'un deux au regard direct et au verbe assuré, qui dit se nommer Kouagou, déclara

<sup>6</sup>ANB/Porto-Novo, dossier 5E1 : délimitation frontière Togo-Dahomey : correspondance 1898-1915.

<sup>7</sup>En réalité, il s'agit des Bata□mma□riba.



par l'intermédiaire d'un Djerma qui leur avait servi de guide, qu'ils appartenaient au groupement de Koungangou situé au pied de la falaise, à proximité immédiate du territoire togolais. Il exposa que depuis quelque temps des miliciens indigènes, patrouillaient dans la région déjà occupée par les Allemands, poussaient parfois jusqu'à Koungangou (probablement pour marauder dans la zone non encore administrée ni par Sansanné Mango ni par Kouandé). Ayant cru comprendre que son pays était appelé à être rattaché au territoire français, Kouagou s'était informé de la résidence de son chef, et accompagné de deux autres délégués de la population, guidé par un colporteur djerma qui connaissait le chemin de Kouandé, il avait fait trois jours de marche, en évitant le plateau Tagayeye, dont les farouches habitants avaient des sentiments xénophobes nettement affirmés, pour venir rendre compte de ce qui se passait chez lui et demander assistance.

Cette démarche embarrassa quelque peu le jeune élève administrateur que j'étais, fraîchement arrivé de la France, pris entre d'une part, l'interdiction de pénétrer en pays somba et aussi d'abandonner pour plusieurs jours le poste dont le commandant de cercle se trouvait absent, et d'autre part, le désir de répondre à la confiance des gens de Koungangou en leur montrant qu'on ne demandait pas en vain la protection des Français.

L'idée lui vint alors de remettre à Kouagou un de ces petits drapeaux servant à pavoiser le poste les jours de fêtes, en lui recommandant de l'arborer à la limite de son groupement si les miliciens allemands s'y montraient encore.

Les trois Somparabous repartirent avec leur drapeau... L'année suivante, la mission d'abornement ayant terminé ses travaux et le gouverneur du Dahomey ayant décidé la création d'un poste à Boukombé pour surveiller la frontière ».

Les Allemands ne semblent pas avoir lésiné sur les moyens et mesures pour amener les populations à venir s'installer dans la partie qui leur revenait, comme en témoigne ce rapport :

« Il y a une dizaine de jours (vers les 24 et 25 mars), un Allemand est venu à Djè-Gando et a ordonné à la population de construire ses cases plus en arrière, puis il a envoyé à Datori le nommé Maïma, fils du chef de Djè-Gando nous dire de quitter le territoire français pour nous installer de son côté, où il nous donnerait des terrains et de faire vite parce que les Français avaient rassemblé beaucoup de gardes à Djougou pour faire la guerre aux Somba.

Les notables ont tous répondu à Maïma qu'ils ne quitteraient pas leur pays même si les Français devaient les tuer, et les gens de Djè-Gando qui habitent Datori ont fait la même réponse car il y a quelques années, ils subirent des vexations de la part des Allemands qui étaient venus les recruter pour un travail... »<sup>8</sup>.

Prévenus très tôt, les Français entreprirent des tournées de contrôle dans la région de Ponio et de Datori. À ce propos, voici un compte rendu du chef de poste de Tanguietà au commandant du cercle de Kouandé, le 26 avril 1913 :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis rentré ce jour de Datori, où je m'étais rendu conformément aux instructions contenues dans votre lettre n° 125 du 6 avril pour y enquêter sur les agissements allemands.

De cette enquête, il résulte que les autorités allemandes se sont surtout préoccupées d'enlever, avant le passage de la mission d'abornement, le plus grand nombre d'indigènes habitant la partie de la zone du statuquo qui va nous être cédée, et où elles ont encore leur liberté d'action. L'administration allemande paraît s'imposer de grands sacrifices pour attirer une population qu'elle avait su pénétrer et soumettre à son influence. À Djè-Gando, elle fait construire dans les environs immédiats du village une grande quantité de tata tous semblables à ceux habités par les indigènes de la région, isolés les uns des autres afin de ne pas contrarier leurs habitudes. 116 hommes venus de l'intérieur y sont actuellement occupés sous la surveillance d'un garde, deux agents politiques dont l'un, Maïma, fils du chef de Djè-Gando, est coiffé d'une chéchia et armés d'un fusil à silex, sont chargés d'effectuer les rentrées, ils paraissent avoir franchi la zone du statuquo ; les sollicitations faites à nos protégés se sont transmises de voisins en voisins.

<sup>8</sup>ANB/Porto-Novo, dossier 5E1: délimitation frontière Togo-Dahomey : correspondance 1898-1915.

L'opération de Djè-Gando se répéterait, paraît-il sur d'autres points de la frontière. C'est ce qui explique l'offre de 50 hommes faite à Mada... »<sup>9</sup>.

Nous ne pouvons que déplorer cette situation, d'autant plus que cette méthode entraine en contradiction avec l'article 6 de la déclaration relative à la délimitation des possessions françaises du Dahomey, du Soudan et du territoire allemand du Togo signé le 28 septembre 1912. Celle-ci dispose : Les deux puissances contractantes s'engagent réciproquement à traiter avec bienveillance les chefs indigènes qui se trouveront, en exécution du présent protocole, passés sous la souveraineté de l'autre.

Partout où, sur les bases du présent accord, une portion du territoire sera soustraite à l'autorité d'une puissance pour passer sous celle de l'autre, ou lorsque la frontière coupera des villages ou le territoire dépendant de ces villages, les habitants en seront autorisés à choisir librement le côté de la frontière sur lequel il désire se fixer. Ils pourront, dans le délai de six mois après le jour où les travaux de la commission d'abornement auront pris fin, enlever leurs récoltes sur pieds ainsi que leurs biens (I. Dipo, 2009, p. 271).

La délimitation des frontières dans l'Atacora se fit donc dans les conditions extrêmement pénibles pour les populations, en dépit de toutes les dispositions protocolaires.

### **3. L'impact de la frontière coloniale sur les Batāmmāriba**

Les populations tammari occupaient, un espace territorial qui portait généralement son nom et les hommes allaient et venaient librement autant qu'ils voulaient malgré l'insécurité des pistes, pour répondre notamment à leurs besoins d'échanges.

La situation a considérablement évolué avec l'occupation coloniale. La conquête coloniale a contraint les populations d'abord à se replier sur elles-mêmes, puis à fuir souvent hors de leur espace territorial traditionnel pour échapper à la conscription, à l'impôt de capitation et aux travaux forcés. Alors que le colonisateur, pour démarquer le territoire qu'il avait occupé, établissait des frontières désormais plus précises et difficilement franchissables par les individus ou groupes d'individus.

L'installation des frontières a imposé de nouveaux comportements aux Batāmmāriba. Les frontières en général sont très poreuses et les voies de communications sont insuffisantes et inadaptées. Les moyens des États demeurent limités pour une bonne surveillance de ces frontières. En outre, l'éloignement de la région de l'Atakora des capitales et des grands centres économiques en fait une région plutôt délaissée. En conséquence, les populations ont la possibilité d'aller et de venir de part et d'autre de la frontière<sup>10</sup>.

Les formalités de passage d'un pays à l'autre n'existent que là où il y a un « poste » administratif. Si la présence des frontières est généralement source de conflits entre les États et les populations riveraines, les besoins socioéconomiques et les relations culturelles entre les populations installées de part et d'autre des frontières offrent des opportunités de coopération pour certains peuples de l'Atakora.

Les populations installées de part et d'autre des frontières, pour satisfaire leurs besoins, fréquentent indistinctement les marchés pour y vendre leurs produits ou acquérir ceux dont elles ont besoins. Ce commerce qualifié d'informel consiste à effectuer des échanges sur les différents marchés sans tenir compte de la frontière. C'est le cas des marchés de Boukombé et de Nadoba à la frontière entre le Togo et le Bénin. De part et d'autre des frontières, les populations s'adonnent également à l'exploitation des terres. Certaines terres ancestrales se retrouvant de part et d'autre de la frontière, il arrive que les habitations soient d'un côté et les champs de

<sup>9</sup> ANB/Porto-Novo, dossier 5E2: délimitation frontière Togo-Dahomey : correspondance 1898-1915.

<sup>10</sup> N'Konti Charles, 52 ans, Alphabétiseur, entretien à Dimassouri, le 10 avril 2023.



l'autre, ce qui permet aux populations appartenant souvent au même groupe socioculturel de coopérer<sup>11</sup>.

Les populations établies de part et d'autre de la frontière dans la région de l'Atakora entretiennent aussi des relations culturelles à travers les fêtes saisonnières, les grands cultes, les rites initiatiques<sup>12</sup>, etc. c'est l'exemple de la coopération des populations tammari qui se retrouve à cheval sur la frontière entre le Dahomey et le Togo dans les groupements de Boukombé, de Nadoba, de Warengo et de Koutougou. À l'occasion des cérémonies d'initiation et des fêtes de moissons, on note un mouvement transfrontalier des membres de cette communauté qui assistent aux manifestations sans se soucier de la frontière.

C'est en 1899 que le Kutãmmããku, fut partagé entre Français et Allemands. Cependant, la population, semble-t-il, n'avait aucune conscience de cette frontière moderne née de la Conférence de Berlin et à laquelle elle devait se soumettre. C'est à partir de 1913 que les Batãmmãriba se sont effectivement rendu compte qu'ils étaient dans une autre phase de leur histoire avec une nouvelle conception de la frontière quand il fallut trouver quelques bases d'accord au problème de Nadoba (Togo) et Boukombé (Dahomey), deux villages tammari séparés par la frontière. Cette situation amena les populations à se rendre à l'évidence que la nouvelle frontière était différente de celle qui existait avant l'arrivée des Blancs<sup>13</sup>.

Les Batãmmãriba ignorent les frontières tracées par les Européens. Le phénomène s'observe au niveau des manifestations culturelles et les rites initiatiques et funéraires. À Boukombé par exemple, les dépouilles des personnes décédées dans les groupements tammari de Nadoba au Togo, y sont ramenées et enterrées. Le signal des funérailles, des rites initiatiques, etc., est toujours donné depuis Koubétiegou, village matriciel des Batãmmãriba. Le rite de *difwani* et de *dikũtri*, a été une occasion de retrouvailles pour ces populations togolaises ou béninoises. Ces rites symbolisent chez les Batãmmãriba, un élément de retour et de permanence du lignage. Un temps de rencontre, de cohésion, d'amitié historique qui unit les fils de même groupe ethnique, désormais séparés par les frontières<sup>14</sup>.

La résistance à l'existence des frontières modernes se vit au quotidien à travers les puissants réseaux d'échanges anciennement développés entre les communautés et qui n'ont pas totalement changé du fait des frontières coloniales. En effet, le Kutãmmããku a été traversé par les réseaux des voies caravanières de la cola, du XVII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle. Certaines localités sont à côté des zones tampons de ces frontières artificielles. Ces circuits d'échanges, malgré la frontière coloniale et l'érection des postes de douanes, n'ont pas disparu. Les marchands font transiter dans tous les sens des denrées et produits de contrebandes. Des dizaines de milliers de personnes vivent de ces petits trafics le long de cette frontière et l'intérêt n'est pas négligeable dans un contexte de crise que connaissaient les deux États. Il est bien vrai que ces échanges s'inscrivent dans une logique économique marginale à cause de l'étroitesse de cette frontière, mais redoutable puisqu'ils exposent les États au double défi de freiner la construction nationale dans la mesure où chaque État n'est plus en mesure de contrôler l'intégralité de son territoire (N. N'Dati, 2017, p. 266).

Si les frontières anciennes unissaient davantage des populations apparentées, celles fixées par des conventions diplomatiques franco-allemande (1899) avaient, à n'en point douter, une vocation séparatrice. Peu importait alors que l'identité des groupes ethnique soit disloquée, pourvu que leurs nouvelles délimitations puissent permettre d'uniformiser les structures administratives et économiques à l'intérieur de chaque colonie. À la différence des délimitations anciennes, celles qui ont été érigées avaient pour but de protéger les marchés coloniaux, des

<sup>11</sup>Tchamani Kpakou, 80 ans, chef du village, entretien à Nadoba, le 20 avril 2016.

<sup>12</sup>Il s'agit des fêtes identitaires au cours desquelles toutes les populations de l'Atakora se retrouvaient.

<sup>13</sup>N'Pohyétouho Yéni, 75 ans, ancien préfet, entretien à Nadoba, le 28 décembre 2018.

<sup>14</sup>Touassa Onarahota, 75 ans, cultivateur, entretien à Nadoba, le 28 mars 2018.

consommateurs et de rapporter des revenus douaniers<sup>15</sup> ; bref développer l'économie de chaque territoire.

L'idée d'user des frontières pour en tirer des avantages découle en droit du découpage colonial. Il n'est pas certain que l'instrumentalisation des frontières à d'autres fins soit entrée dans les mœurs des Africains avant l'imposition des limites coloniales. C'est probablement à la suite des délimitations coloniales que cette notion<sup>16</sup> verra le jour. La course à l'occupation territoriale entraîna des rivalités entre les différentes puissances coloniales pour l'accaparement de régions réputées riches en matières premières et disposant souvent d'une ouverture sur la côte. Les impératifs économiques poussent les populations soit à la contrebande, soit à l'exil pour fuir les impôts trop lourds d'un côté de la frontière, ou pour s'engager comme ouvriers agricoles en Gold Coast ou au Nigéria (N. L. Gayibor, 2011, p. 447).

Les cas d'espèce sont nombreux dans les zones frontalières. Ainsi les terres réputées riches sont-elles subrepticement occupées par les populations voisines qui y font leurs champs et maintiennent cette occupation illégale, parfois avec la complicité de leurs parents de ce côté de la frontière-en déplaçant les bornes, le cas échéant- lorsque les autorités administratives légales ne connaissent pas le tracé des lignes de démarcation. C'est ainsi qu'à Dipoli, « les populations pour échapper au paiement de l'impôt de capitation arrachaient les bornes qu'elles déplaçaient jusqu'en territoire béninois pour se retrouver du coup non plus au Bénin, mais en territoire togolais... »<sup>17</sup>.

Parfois, pour montrer leur désapprobation de la politique fiscale, les populations frontalières, devant la lourdeur des impôts et taxes diverses, n'hésitent pas à avoir recours à l'émigration en direction du territoire voisin où cette fiscalité est plus légère. Les flux migratoires entre le Togo allemand puis français et la Gold Coast puis le Togo britannique sont bien connus (A. M. Aduayom, 1975). Des cas similaires sont également signalés entre le Togo français et le Dahomey.

Les flux migratoires des personnes précèdent frauduleusement des produits agricoles vivriers ou industriels (café, cacao, coton) dont les prix à l'exportation sont plus rémunérateurs de l'autre côté de la frontière. C'est dans ce contexte que se situe la vente des produits vivriers par les agriculteurs de la Kéran au Dahomey. Les agriculteurs tammari du Togo préfèrent ainsi vendre leurs produits au Dahomey, car le cours de l'arachide sur les marchés togolais est moins élevé que sur les marchés dahoméens<sup>18</sup>.

Toutes ces transactions sont faites au vu et au su des autorités administratives et politiques des deux pays qu'un tel système semble arranger. L'essentiel n'est-il pas que les populations concernées en tirent profit et restent tranquilles au lieu de s'alarmer et de se révolter à la moindre velléité d'un contrôle plus strict de ces échanges ? Avant même la fin de cette délimitation des frontières, l'Administration dut organiser la société en créant des chefferies de toutes pièces et en consolidant celles qui existaient déjà.

## Conclusion

La colonisation, on ne cessera de le dire, est à l'origine du visage actuel de l'Afrique. La mise en place de la frontière dans le Kutāmmāku n'a pas été du tout facile entre Français et Allemands. Des revendications d'un certain nombre de village comme faisant partie de telle colonie ou telle autre, ont mis à rude épreuve le travail des commissions de délimitation. Les populations ont malheureusement participé à ces conflits en acceptant les avances de protection et des cadeaux de quelques acteurs européens. Mais à la fin des travaux, les Batāmmāriba sont

<sup>15</sup>Ces frontières permettaient de contrôler le paiement des taxes et avoir les nouveaux débouchés.

<sup>16</sup>Il s'agit de l'instrumentalisation des frontières.

<sup>17</sup>Ayoété Alphonse, 75 ans, ancien maire, entretien à Agbontè, le 11 août 2023.

<sup>18</sup>Yantikpa Emmanuel, 58 ans, chef village, entretien à Dipoli, le 10 avril 2023.



divisés et se retrouvent sur les territoires de la colonie française du Dahomey et dans le Togo-allemand. Si des restrictions ont été imposées sur les mouvements des biens et des personnes au cours de la colonisation, cette pratique a été récupérée et renforcée par les Etats postes-coloniaux.

## Références bibliographiques

### Sources orales : liste des informateurs

Noms et prénoms	Âge	Statut social	Lieu et date d'entretien
AYOËTÉ Alphonse	75 ans	Ancien maire	Agbontè, le 11 août 2023
N'KONTI Charles	52 ans	Alphabétiseur	Dimassouri, le 10 avril 2023
N'POHYETOUHO Yéni	75 ans	Ancien préfet	Nadoba, le 28 décembre 2018
TOUASSA Onarahota	75 ans	Cultivateur	Nadoba, le 28 mars 2018
TCHAMANI Kpakou	80 ans	Chef village	Nadoba, le 20 avril 2016
YANTIKPA Emmanuel	58 ans	Chef village	Dipoli, le 10 avril 2023

### Sources d'archives

ANB/Porto-Novo, dossier 5E1 : délimitation frontière Togo-Dahomey : correspondance 1898-1915.

ANB/Porto-Novo, dossier 5E2: délimitation frontière Togo-Dahomey : correspondance 1898-1915.

### Bibliographie

ADUAYOM Messan Adimado, 1975, frontière contre peuple en Afrique noire : Le cas des Ewé, thèse de doctorat de 3e cycle en Histoire, Paris I, Sorbonne, 378 p.

ALI Napo, 1995, Le Togo à l'époque allemande : 1884-1914, thèse de doctorat d'Etat en Histoire, Paris I, Sorbonne, 5 Vol, 2503 p.

DESANTI Hubert, 1945, Du Dahomé au Bénin-Niger, Paris, Larose, 262 p.

DIPO Ilaboti, 2009, L'aire culturelle dyè-ngangam (Togo-Ghana-Bénin) du XVIIe siècle à 1914, thèse de doctorat d'histoire nouveau régime, Lomé, 455 p.

GAYIBOR Nicoué Lodjou., et al., 2011, Histoire des Togolais des origines aux années 1960, T 1, De l'histoire des origines à l'histoire du peuplement, Karthala et Presses de l'UL, Paris, 716 p.

KOUSSEY Koumba Noël, 1977, Le peuple Otammari, essai de synthèse historique (des origines à

l'invasion coloniales européennes-1897), mémoire de maîtrise, UNB, 244 p.

MERCIER Paul, 1968, Tradition, changement, histoire « des somba » du Dahomey Septentrional,

éditions Anthropos, Paris, 538 p.

N'DATI N'Dah, 2017, Le Kutāmmā̃ku (Togo-Bénin) du XVIIe siècle à la conquête coloniale, thèse de doctorat unique en histoire, UL, 402 p.

TCHAM Badjow, 2003, Le bassin de l'Oti du XVIIIe siècle à 1914, thèse de doctorat d'Etat d'Histoire, Lomé, 837 p.